

Cher(e) collègue,

Je me permets de vous soumettre quelques réflexions, concernant l'expérimentation « sortie précoce de maternité », en tant que présidente nationale de l'ONSSF, afin de répondre aux interrogations des uns et des autres.

L'ONSSF, comme l'UNSSF, n'est absolument pas contre le projet lui-même, cependant :

Lorsque celui-ci nous a été proposé en décembre, les 2 syndicats ont répondu qu'ils ne travailleraient sur ce dossier que lorsque la clé SF serait revalorisée de manière conséquente et pas AVANT que notre cahier des charges soit examiné. Mais, nous n'avons à ce moment là, pas du tout été informés officiellement de la mise en place de cette expérimentation.

Afin de réaliser ces réunions, derrière le dos des syndicats, les CPN ont été annulées en janvier et février et nous pensons que l'objectif était de mettre l'ONSSF et l'UNSSF devant le fait accompli : ainsi les CPAM organisent un travail avec la base, sans concertation réelle ni vision globale et dans l'urgence au détriment de la qualité pour les patientes et d'une réflexion avec la profession. En court-circuitant les syndicats et les réunions officielles, ils s'assurent la possibilité de faire passer les avantages économiques (ce qui les avantagent eux) sans contrepartie pour la profession et ni intérêt pour la qualité de prise en charge des patients. En effet, nous avons compris que l'UNCAM essayait de nous appâter avec une augmentation d'environ 10% des forfaits « sortie précoce », mais ne voulait pratiquement rien lâcher sur le reste.

D' une part c'est redéfinir « à leur gré et en fonction de leur politique du moment » notre champ de compétences et continuer à faire la sourde oreille à nos revendications (depuis 2 ans !!!)

De plus cette augmentation en utilisant pratiquement tout le montant de l'enveloppe allouée à l'augmentation des actes SF, réduira à rien ou à une misère l'augmentation de la clé SF, du C et CG !!!!!

Si cette expérimentation doit se faire c'est en dehors de l'enveloppe budgétaire, après tout ils vont faire de sacrées économies !!!!

N'OUBLIEZ PAS QU'ILS NE TIENNENT PAS LEURS ENGAGEMENTS : qu'en est-il de la promotion de notre profession auprès des usagers promise et signée par eux dans la dernière convention ? !!! (entre autre)

Si cette expérimentation doit se faire, il faudrait travailler sur:

- le cahier des charges (nom de personnes de garde que l'on peut joindre en cas de ré hospitalisation, continuité des soins donc d'éventuel système de garde, territoire sous doté etc.....

- « sage –femme = praticien de premier recours » (dans nos revendication) donc les sages-femmes doivent pouvoir connaître les patientes en ante natal (tout au moins au maximum)

- le régulateur CPAM : qu'en est-il le samedi après 12 H ?

etc. ...

C'est un travail élaboré par les sages-femmes en Commission paritaire nationale, puisque le projet est national, qui doit être proposé et non le contraire ou seul l'intérêt économique prévaut.

NOUS AVONS UNE OPPORTUNITE SANS PRECEDENT DE FAIRE EVOLUER LES NEGOCIATIONS, NE LA MANQUONS PAS !

S'ils se rendent compte que la base suit les syndicats, ils reviendront à la table de négociation.

Quelques points de réflexions pour vous permettre de les cerner ainsi que les politiques :

- Le budget de la FORMATION CONTINUE CONVENTIONNELLE : ils sont en train de le diviser par 3 !!! Pour l'annuler purement et simplement d'ici un an !
- L'UNCAM a diligenté une enquête au parlement européen sur le remboursement de la préparation à la naissance et le nombre de séances dans les autres pays d'Europe (à notre avis ce n'est pas pour l'augmenter !! N'oublions pas que les Doulas sont de plus en plus présentes et non remboursées par la CPAM)
- Des projets de décrets sur le recrutement des directrices d'écoles de SF sont en complète contradiction avec nos demandes d'intégration universitaire et maintiendraient notre profession sous la tutelle des directeurs d'établissements.
- Augmentation des compétences de la sage-femme dans la loi HPST ? Oui mais sans augmentation du C et en renvoyant les patientes pour le suivi biologique chez le médecin traitant !!
- HT21 ? Qu'en est-il pour celles qui suivent la grossesse et ne peuvent donner les résultats ?
- Le statut de l'hospitalière : aucune concertation avec la profession

Et.....la liste est longue

Nous essayons de nous battre sur tous ces fronts et nous avons besoin de VOUS, si une brèche s'ouvre pour amoindrir les syndicats, ce sera dommageable à toute la profession. Notre profession est déjà peu visible, elle ne le sera plus du tout sans cette représentation !

Voilà, j'espère que ces informations pourront vous aider à prendre votre décision et quel qu'elle soit, nous continuerons le combat.

Excusez-moi pour la longueur mais il me semblait important de vous communiquer ces faits.

Amicalement

Christelle GERBER-MONTAIGU
Présidente Nationale ONSSF

Paris, le 3 mars 2010